

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François QUESNEL, Maire.

Etaient présents : Alain COMBAZ, Romuald GIROD, Laure TRUNFIO, Françoise BOISSET, Robert TICHADOU, Isabelle CARRON, Rémi DE GIORGIO, Landry DESCOINGS, Carine CARMONA-LETARGUA, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ & Bruno FARIZY (12).

Etaient excusés : -

Etaient absents : Christophe GIRALT, Dan GEOFFROY & Sylvie JEHL-GIROLLET (3).

Date de convocation : 13 mai 2017.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Robert TICHADOU a été élu secrétaire.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-04-19

Diminution sur crédits ouverts		Augmentation sur crédits ouverts	
2031 HANGARS	24 365.00 €	2135 ECOLE	24 365.00 €

Pour paiement de la facture du changement des 14 compresseurs, géothermie école élémentaire, remboursement intégral effectué par l'assurance de la société ENALSA.

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE & DES AJOINTS
Fixation du montant / Nouvel indice brut terminal de la Fonction Publique
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-04-20

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 2014-15 & 16 du 30/03/2014, ainsi que 2016-01-08 du 12/02/2016.

Il explique que pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à l'indice 1015 (*cas de la commune*), une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient alors de viser l'indice brut terminal de la Fonction Publique, sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 12 / contre 0 / abstention 0

↳ Décide, afin de respecter le cadre juridique applicable aux indemnités de fonction des élus municipaux, avec effet au 1^{er} février 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire, au taux maximal en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, pour une population comprise entre 500 et 999 habitants, comme suit :

POSTE	NOM & PRENOM DE L'ELU	% DE L'INDICE IDIS	MONTANT BRUT MENSUEL
Maire	QUESNEL Jean-François	31	1 199.90 €
1 ^{er} Adjoint	COMBAZ Alain	8.25	319.33 €
2 ^{ème} Adjoint	GIROD Romuald	8.25	319.33 €
3 ^{ème} Adjoint	TRUNFIO Laure	8.25	319.33 €
4 ^{ème} Adjoint	BOISSET Françoise	8.25	319.33 €

Paraphe :

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

OBJET : TERRAINS
Echange Commune / Maryvonne VEROLLET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-04-21

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création de deux places de stationnement à la sortie du hameau des Grangettes. Pour réaliser ce parking, la commune peut faire un échange de terrain avec Madame Maryvonne VEROLLET et lui acheter 13 m² de ce même terrain au prix de 1.00 € le m², soit un montant total de 13.00 (treize) €.

Mme Maryvonne VEROLLET a cédé 25 m² de sa parcelle n° **ZW 329** et elle a reçu en échange 12 m² de la parcelle communale n° **ZW 330**, d'où l'achat par la commune de 13m² (25 - 12).
Frais de notaire à la charge de la commune (acheteur).

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 12 / contre 0 / abstention 0

↳ Approuve le projet.

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

OBJET : TERRAINS
Echange Commune / Consorts PRIERE - GRANGE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-04-22

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la situation foncière sur les parcelles des Consorts PRIERE & GRANGE va être régularisée par un acte administratif. Le rédacteur de l'acte (*lui-même*) devant être différent du représentant de la commune en tant qu'acquéreur. Il convient donc de prévoir un élu habilité à cet effet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 11 / contre 0 / abstention 1

↳ Désigne **Alain COMBAZ, 1^{er} adjoint**, pour agir au nom et pour le compte de la commune dans le cadre de l'affaire en objet.

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

OBJET : AMENAGEMENT & SECURISATION
CHEF LIEU

Paraphe :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-04-23

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de voirie pour la sécurisation et la mise en valeur de l'entrée est de la commune.

Le centre village de Saint Jean de la Porte est traversé par la RD201, route très fréquentée, à la fois en mode « déplacements doux » et par des véhicules motorisés et de nombreux engins agricoles, d'où la dangerosité de cet itinéraire sans aménagement pour les piétons et les cycles.

Ce serait également l'occasion de redonner à cette portion de route l'image d'une traversée de village.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 12 / contre 0 / abstention 0

↳ Approuve le projet.

↳ Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant décomposé comme suit :

Secteur 1	264 978.88 € HT
<i>Mairie - Carrefour rue des Messalières</i>	
1 a	131 374.27 € HT
1 b	133 604.61 € HT
Secteur 2	165 162.70 € HT
<i>Carrefour rue des Messalières - Sortie du hameau</i>	
Secteur 3	79 875.30 € HT
<i>Mairie - Sortie du hameau - Crèche</i>	
Secteur 4	38 686.75 € HT
<i>Rue des Messalières</i>	
Frais annexes dont maîtrise d'œuvre	25 120.57 € HT
TOTAL	573 824.20 € HT
TVA 20 %	114 764.84 € ---
TOTAL TTC	688 589.04 € ----

↳ Approuve le plan de financement *ne faisant apparaître que la présente demande d'aide*,

↳ Demande au Conseil Départemental, *dans le cadre des différentes possibilités d'aide*, une subvention, la plus élevée possible, pour la réalisation de cette opération, **ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux avant son obtention**,

↳ Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2017 de la commune, pour la 1^{ère} tranche (secteur 1a).

Les travaux seront réalisés par tranche, en fonction du retour de la présente demande de subvention et si les moyens financiers de la commune le permettent.

↳ Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Paraphe :

QUESTIONS DIVERSES

↳ *Emplois Jeunes (ACA)*, été 2017, 1 élu contre (Alain COMBAZ) suite aux mauvaises expériences des années passées.

↳ TAP, réunion de bilan le 13/06 de 19 heures 30 à 20 heures. Les parents demandent majoritairement le retour de la semaine de 4 jours.

↳ Mégane DE PALMA, emploi d'avenir, ne souhaite pas effectuer la dernière année prévue, 01/09/2017 à 31/08/2018.